



Comment est financé l'association ?

L'association ne dépend d'aucune subvention. C'est un choix fort depuis les débuts de Croc'Éthic et une garantie d'indépendance !

Son modèle économique est basé sur trois ressources :

- ❖ les frais de fonctionnement que, vous, adhérent-e-s consommateur-riche-s, payez
- ❖ les commissions prélevées sur le chiffre d'affaire des paysan-ne-s
- ❖ les cotisations annuelles à prix libre que tou-te-s les adhérent-e-s, consommateur-riche-s ou paysan-ne-s, souscrivent.

Ce modèle est calé au plus juste pour couvrir les dépenses de l'association. Par exemple, les deux valeureux camions qui ramènent les produits des fermes jusqu'à vos points de distribution, l'essence qu'il faut mettre dedans, la location de notre hangar logistique, et bien sûr, les salaires des quatre salarié-e-s !

Qu'est-ce qui change ?

- ❖ **La valeur des paniers augmente de 10%.**
- ❖ L'exception est le panier Œufs qui est conservé au même prix.
- ❖ **Les taux de commission des paysan-ne-s**, calculé au prorata de leur chiffre d'affaires, **augmentent de 1%.**
- ❖ **Le taux des frais de fonctionnement sur les produits d'épicerie augmente**, passant de 5% à 12,5%. Cela devrait changer légèrement le prix final. Par exemple, le jus de pommes va passer de 2,3€ à 2,5€, la bière de 4,9€ à 5,3€.
- ❖ **Le prix de la viande reste inchangé** puisque nous avons décidé de maintenir un taux de frais de fonctionnement de 5% et ainsi soutenir les producteurs de viande, produits en perte de vitesse.
- ❖ **Le prix du pain baisse**, avec un taux de frais de fonctionnement désormais identique aux produits d'épicerie. Par exemple, le pain du mercredi va passer de 5,7€ à 5€.

Et concrètement, ça va représenter quoi ?

Les tarifs hebdomadaires des paniers de légumes et fruits deviennent : 7,7€ (Tout Petit), 11€ (Petit), 16,5€ (Moyen) et 22€ (Grand). Soit respectivement, par mois, 30,8€, 44€, 66€ et 88€.

Le panier de produits laitiers passe à 5,5€. Le panier « Yaourts » va désormais contenir 5 yaourts natures et 4 yaourts aromatisés. Nous créons aussi un panier « Yaourts de chèvre », composé de 3 arômes et 2 natures.

Le panier « Œufs » reste au même prix. Parce qu'on s'est dit que vous distribuer 7 œufs, ça ne serait pas bien pratique.

Pourquoi avoir décidé de changer les prix ?

L'année 2018 n'est pas équilibrée financièrement. Ce déficit était anticipé et correspond, en partie, au passage à 4 salarié-e-s.

Précédemment, nous avons toujours fait le choix de la « croissance » pour maintenir un équilibre financier. En comptant sur l'augmentation du nombre d'adhérent-e-s et en ouvrant régulièrement des nouveaux points de distribution. Sauf que le nombre d'adhérent-e-s n'augmente plus depuis deux ans (il est stable et c'est déjà très bien). Sauf que cette « croissance » a une limite et ne fait que reproduire sans cesse le même schéma : besoin d'argent, ouverture d'un point de distribution, plus d'heures de travail, moins de temps pour développer le projet associatif, besoin d'argent...

Le conseil d'administration, composé de paysan-ne-s, de consommateur-riche-s et de salarié-e-s, a donc planché sur une autre solution. L'idée était de trouver un modèle stable qui permette de maintenir la quantité et la qualité des produits contenus dans les paniers. Tout en laissant aux quatre salarié-e-s la possibilité de développer le projet associatif. Un retour à trois salarié-e-s a été envisagé mais aurait entraîné la fermeture de lieux de distribution existants.

Pourquoi cette solution ?

Elle répond à deux enjeux : la stabilité financière et la revalorisation du prix de certains produits pour une rémunération plus juste de nos paysan-ne-s.

- ❖ En augmentant le prix des paniers de 10% et, côté paysan-ne-s, les taux de commissions de 1%, en ramenant le temps de travail des salarié-e-s à 28h par semaine (sur leur proposition et contre 32h auparavant), Croc'éthic s'assure un équilibre financier dès la fin 2019. Le modèle économique se stabilise.

- ❖ Le prix des paniers n'avait pas bougé depuis les débuts de Croc'éthic, en 2008. De nouveaux paniers ont été créés, les formules ont changé, mais les paniers de base sont toujours restés au même prix.

En parallèle, chaque année, lors des réunions qui regroupent des paysan-ne-s d'une même filière (viande, légumes, fruits...), le prix des produits rentrant dans la composition de vos paniers est discuté. Certains ont augmenté, certains paysan-ne-s ont répercuté l'inflation, mais d'autres n'ont pas pu revaloriser leur travail par peur d'appauvrir les paniers. Il s'agit donc aussi de rémunérer plus justement le travail de nos paysan-ne-s.

Mais finalement quel impact sur vos paniers ?

Vous n'aurez pas strictement 10% de produits en plus. Puisque comme expliqué précédemment, nous menons en parallèle un travail sur la rémunération de nos paysan-ne-s. Cependant vous pourrez constater une augmentation sensible de vos paniers.

Pour les paysan-ne-s, malgré l'augmentation de leur taux de commission, cette évolution des paniers représente une petite hausse de leur chiffre d'affaire. En contrepartie, ces paysan-ne-s s'engagent à travailler sur la qualité des produits et la diversité dans les paniers, conformément à vos retours.

Pourquoi ne pas attendre les fins de chaque abonnement pour faire ces changements ?

Cela aurait été notre solution idéale. Elle vous aurait laissé libre de repartir avec un nouveau contrat avec les nouveaux tarifs.

Il n'est hélas pas possible pour nous de faire coexister deux systèmes en même temps (de nouveaux abonnements étant engagés tout au long de l'année). Impossible avec nos outils actuels. Impossible de demander aux paysan-ne-s deux compositions différentes par type de paniers. Impossible comptablement.

Nous espérons que toutes ces explications rendront plus claires nos choix et nos motivations. N'hésitez pas à en discuter avec les salarié-e-s lors des distributions ; il-elle-s seront prêt-e-s à répondre à toutes vos questions !

